

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

MINES

Arrêté royal du 17 janvier 1922, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Wérister et la Société anonyme des Charbonnages de l'Est de Liège, à rectifier les limites, échanger, céder et acquérir certaine partie de leurs concessions respectives, L'étendue superficielle de la concession de Wérister sera de 781 hectares 95 ares et 20 centiares, celle des Charbonnages de l'Est de Liège de 588 hectares 99 ares et 25 centiares. Des conditions sont imposées pour l'application de cahier des charges et l'imposition de nouvelles esportes et la rupture des anciennes.

Arrêté royal du 17 janvier 1922, autorisant, sous conditions, M. G. Heuse, industriel à Auvélais, à céder sa concession de mines de houille de Stud-Rouvroy à MM. V. Mathieu et Cam. Bouchat, à Andenne.

Arrêté royal du 14 février 1922, autorisant la Société anonyme des Produits, à Flénu, et la Société anonyme du Charbonnage du Rieu du Cœur, à Quaregnon, à réunir leurs concessions. La nouvelle concession portera la dénomination de concession des Produits et du Rieu du Cœur et reste la propriété de la Société anonyme des Produits.

Les deux concessions restent soumises aux clauses et conditions de leurs cahiers des charges respectifs et conservent les limites non communes.

Arrêté royal du 28 février 1922, autorisant la Société anonyme du Charbonnage d'Argenteau, à Trembleur, à occuper pour l'établissement d'un triage lavoir projeté dans l'installation du nouveau siège à créer dans sa concession, une parcelle de terrain de 28 ares 85 centiares, située à Trembleur, S^{en} A, n° 758 du cadastre et appartenant à M. Vervier Alphonse, domicilié à Trembleur.

Arrêté royal du 28 février 1922, autorisant la Société anonyme du Charbonnage d'Argenteau, à Trembleur, à occuper pour l'établis-

sement d'un terri, les parcelles de terrains sises à Trembleur, cadastrées S^{on} A, n^{os} 760-761 et appartenant respectivement à MM. Alphonse Vervier et Jean Mercenier-Skivée.

Arrêté royal du 24 avril 1922, accordant à la Société anonyme des Charbonnages de Fontaine-l'Evêque :

1^o A titre d'extension de sa concession de Beaulieusart, les mines de houille gisant sous une étendue de 700 hectares des communes de Leernes, Fontaine-l'Evêque, Anderlues, Mont-Sainte-Geneviève, Lobbes et Thuin;

2^o A titre d'extension de sa concession de Leernes et Landelies, les mines de houille gisant sous une étendue de 580 hectares des communes de Leernes, Landelies, Gozée, Mont-Sainte-Geneviève, Thuin et Lobbes.

La Société est autorisée à enlever les espontes intérieures communes aux anciennes concessions et l'extension accordée.

Arrêté royal du 24 avril 1922, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de la Meuse, à Villers-le-Bouillet, à acquérir la concession de Paix-Dieu, appartenant à la Société anonyme des Charbonnages de Paix-Dieu, à Huy, et à la réunir à la concession de Halbosart-Kivelterie. La concession nouvelle d'une étendue de 666 hectares 1 are et 37 centiares portera le nom de concession de Halbosart-Kivelterie-Paix-Dieu,

Arrêté royal du 20 juin autorisant la Société civile des Charbonnages du Canal de Fond-Piquette et la Société anonyme des Charbonnages de Wérister, la première à céder à la seconde 1 hectare 8 ares 20 centiares de sa concession de Steppes, et la seconde à acquérir le territoire cédé, à le réunir à sa propre concession et à rompre les espontes existant entre les point A et C repris au plan annexé à la demande.

Arrêté royal du 1^{er} août 1922 accordant à la Société anonyme des Houillères Unies du bassin de Charleroi, à titre d'extension de sa concession d'Appaumée Ransart, Bois de Roi et Fontenelle concession des mines de houille gisant sous un territoire de 458 hectares, 36 ares de superficie dépendant des communes de Heppignies, Wangenies et Fleurus.

La Société des Houillères Unies du bassin de Charleroi est autorisée à supprimer les espontes communes à cette extension et à la concession d'Appaumée-Ransart, Bois de Roi et Fontenelle.

Arrêté royal du 8 août 1922 autorisant la Société Nouvelle des Charbonnages du Levant de Mons à occuper, en vue de l'établissement d'un nouveau siège, les parcelles de terrains sises à Estinnes-au-Val et cadastrées section D, n^{os} 26, 36 et 85a et appartenant, la première à M. de Mongelas le Sergent d'Hendecourt, Joseph, les deux autres à M. Drugmand-Leclerc, Jules.

Arrêté royal du 28 août 1922, autorisant la Société anonyme des Charbonnages du Pays de Liège et la Société anonyme des Charbonnages de l'Arbre Saint-Michel, la première à céder à la seconde une partie de sa concession d'une superficie de 12 hectares 50 ares environ et la seconde à acquérir la partie cédée, à la réunir à sa propre concession et à supprimer les espontes séparatives.

Arrêté royal en date du 3 octobre 1922, autorisant la Société anonyme des mines de houille de Grand-Buisson à céder et la Société anonyme des Charbonnages d'Hornu et Wasmes à acquérir et à réunir à sa propre concession, la concession de Buisson. La concession d'Hornu et Wasmes et celle du Buisson ne formeront plus qu'une seule concession dénommée concession d'Hornu et Wasmes et de Buisson qui restera soumise aux charges, clauses et conditions des arrêtés royaux des 10 septembre 1828 et 21 juin 1841.

Arrêté royal du 3 octobre autorisant un échange de parties de concession entre les Charbonnages de Marcinelle-Nord et la Société anonyme des Charbonnages du Bois de Cazier.

Arrêté royal du 6 octobre 1922, révoquant la concession de mines de houille de Fayt-Bois-d'Haine accordée par arrêté royal du 22 août 1863 et dépendant des communes de Fayt-Bois-d'Haine, Bellecourt, Seneffe et Saint-Vaast d'une étendue de 659 hectares.

Arrêté royal en date du 16 octobre 1922 autorisant la Société civile des Charbonnages de Bois du Luc et la Société anonyme des Charbonnages de Maurage et Boussoit à procéder à une rectification de limites entre la concession de Saint-Denis-Obourg-Havré et la concession de Maurage et Boussoit.

Arrêté royal du 23 octobre 1922, autorisant la Société anonyme des Charbonnages Réunis de la Basse Sambre, à Floreffe, à vendre la concession des mines de houille de Soye, Floriffoux-Floreffe, Flawinne-La Lâche et extensions, à M. Cordemans, banquier, à Bruxelles. Celui-ci est autorisé à les acquérir.

Arrêté royal en date du 13 novembre 1922 accordant à la Société anonyme des Charbonnages du Bois de Cazier, à Marcinelle, à titre d'extension de sa concession, la concession des mines de houille gisant sous une étendue de 189 hectares, 73 ares, sous le territoire des communes de Loverval, Marcinelle, Nalinnes et Gerpinnes.

La Société est autorisée à rompre les espontes séparatives entre sa concession et l'extension accordée, à condition de conserver de nouvelles espontes le long et à l'intérieur de l'extension.

Arrêté royal en date du 30 novembre 1922, autorisant les liquidateurs de la Société anonyme des Charbonnages de Ben, à Ben-Ahin, à céder à la Société anonyme des Charbonnages de Gives, à Ben-Ahin, la concession de Ben.

Arrêté royal en date du 20 décembre 1922, accordant à la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu, à Hornu, à titre d'extension de la concession de ce nom, la concession de toutes les veines de houille stratigraphiquement inférieures à celles maintenues au Charbonnage de l'Escouffiaux par l'arrêté royal du 7 février 1878, et ce dans la partie du territoire de la commune de Hornu située au Nord de l'axe du chemin de Binche.

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME XXIV

MÉMOIRE

De l'exploitation des couches à dégagements instantanés de grisou par la méthode des tirs d'ébranlement.	H. Ghysen	3
--	-----------	---

NOTES DIVERSES

Comment construire dans les régions soumises aux affaissements miniers.	R. Hautier	35
La cimentation des terrains préalable au fonçage des puits du nouveau siège de la Société Nouvelle des Charbonnages du Levant de Mons, à Estinnes-au-Val.	M. Renders	75
Les récents progrès dans le transport des corps solides d'une certaine grosseur par un courant d'air	H. Verdinne	107
Note sur le procédé de M. Delbrouck pour le dosage du grisou dans l'air des mines	E. Humblet	133
Des trains de roues pour berlines.	L. de Jaer	143

LE BASSIN HOUILLER DU NORD DE LA BELGIQUE

Situation au 31 décembre 1922	J. Vrancken	147
---	-------------	-----

EXTRAITS DE RAPPORTS ADMINISTRATIFS

2 ^{me} arrondissement. — Charbonnage de Bray : Installation de la signalisation électrique dans le puits d'extraction	G. Nibelle	167
4 ^{me} arrondissement. — Société anonyme des Forges de la Providence : Usine de Marchienne : Nouvelle Aciérie.	H. Ghysen	171
7 ^{me} arrondissement. — Charbonnage du Horloz ; Siège Braconier ; Puits « Bonnet » : Utilisation de la mousse pour rendre étanche un ancien serrement	L. Delruelle	173
9 ^{me} arrondissement. — Charbonnage de Wérister : Installation de bains-douches	M. Delbrouck	176

CHRONIQUE

District du Sud-Est de la Société de l'Industrie Minérale. — Commission des dégagements instantanés. — Exposé général ; Résumé des faits et observations et Principes à consulter pour l'exploitation des mines à dégagements instantanés (Extrait du no 49, 1 ^{er} janvier 1923, de la « Revue de l'Industrie Minérale »)	181
---	-----

LÉGISLATION MINIÈRE A L'ÉTRANGER

France. — Loi portant modification de la loi du 21 avril 1810-27 juillet 1880 sur les mines	237
---	-----

DIVERS

Comment se documenter sur la constitution géologique de la Belgique, ses ressources minérales et hydrologiques.	243
Association Belge de Standardisation. — Publications : Règlement de l'A. B. S. pour la construction des réservoirs métalliques	248